

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'EAU**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre sait que depuis quelque temps déjà, je soutiens que le numéro 22.01 de l'annexe sur le tarif douanier de l'Accord de libre-échange couvre l'eau naturelle, ce qui pourrait aboutir un jour à l'exportation d'eau canadienne aux États-Unis. Le ministre sait également que son collègue, le ministre du Commerce extérieur, soutient pour sa part que ce numéro 22.01 ne s'applique qu'à l'eau minérale embouteillée—en fin connaisseur, il a parlé de l'eau Perrier.

Le ministre du Revenu national a publié des notes explicatives sur le tarif des douanes harmonisé aux fins de l'Accord de libre-échange. Je fais allusion à ce document où il explique officiellement que le point 22.01 se rapporte à l'eau ordinaire naturelle sous toutes ses formes à l'exception de l'eau de mer. C'est assez clair, à mon avis.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi ces notes démentent l'argument que nous avons entendu à maintes reprises ces dernières semaines à la Chambre et selon lequel l'accord commercial n'inclut pas l'eau?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la situation est exactement celle qui a été énoncée à maintes reprises et qui ressort clairement du texte de l'Accord. Cet accord ne s'applique pas à l'eau à l'état naturel. Il ne s'applique à aucun projet de détournement d'un cours d'eau naturel du Canada. Il s'applique à l'eau embouteillée.

Si le chef de l'opposition prend la peine de se pencher sur cet accord, il verra que l'air comprimé est inclus dans l'une des annexes. Cela ne signifie pas que le Canada risque de perdre son air, en tout cas pas tant que le chef de l'opposition est là, car lui n'en manque pas.

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je crois que la pression d'air à la Chambre demeurera bien au-dessus de la normale tant que le ministre sera ici, mais il n'en a plus pour longtemps.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

LA POSITION DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré les déclarations du ministre, je cite encore l'interprétation officielle de son collègue. D'après la loi, le ministre du Revenu national, lui, a la responsabilité de fournir une interprétation officielle de toutes les questions relatives aux douanes. Or, cette explication officielle du ministre

déclare que le numéro tarifaire 22.01 couvre toutes les eaux sauf l'eau de mer.

Maintenant, les Grands lacs ne sont pas de l'eau de mer, pas plus que le lac Winnipeg, le lac Athabasca, le lac Nipigon ou le Grand lac des Esclaves et le fleuve Saint-Laurent. Les eaux de ces lacs sont couvertes par ce numéro tarifaire dans l'Accord commercial avec les États-Unis, malgré toutes les prétentions et toutes les déclarations du ministre du Commerce extérieur. Est-ce que le ministre du Revenu national nie avoir envoyé cette explication officielle à ses agents de douane, et comment peut-il concilier son interprétation officielle avec les déclarations de son collègue, le ministre du Commerce extérieur?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour essayer de garder le chef de l'opposition bien informé—je sais qu'il n'est pas du genre à déformer sciemment la réalité—je me permets de rappeler à nouveau une interview qui a été télévisée le dimanche 1^{er} mai dernier. En effet, M. Craig Oliver et M^{me} Pamela Wallin ont interviewé ce jour-là sur les ondes de CTV M. l'ambassadeur Clayton Yeutter.

M. Yeutter—qui est bien sûr le représentant des États-Unis en matière de commerce qui a négocié cet accord—s'est vu poser la question suivante:

Cet accord devait-il aboutir selon vous à un système permettant aux États-Unis d'avoir aussi plus facilement accès aux réserves canadiennes d'eau?

Ce à quoi il a répondu:

Je ne considère pas l'accord de libre-échange comme un véhicule à cet égard, mais je crois certes que les gouvernements américain et canadien pourront discuter d'accessibilité aux réserves d'eau dans les 10, 20 ou 50 prochaines années.

C'est exactement là ce que le chef de l'opposition faisait valoir dans le fameux ouvrage qu'il a publié il y a quelques années lorsqu'il disait qu'il pouvait prévoir que l'eau fasse un jour l'objet d'échanges en tant que ressource naturelle.

Et M. Yeutter a ajouté:

Il se trouve que je connais bien la question de l'eau, car j'ai fait ma thèse de doctorat sur le droit de l'eau et la gestion de l'eau, mais je ne la considère pas comme faisant partie de l'accord de libre-échange. C'est une question indépendante qui retiendra inévitablement l'attention en temps opportun.

Et ainsi de suite. Voici que le principal représentant commercial des États-Unis déclare que l'accord de libre-échange n'a rien à voir avec la question de l'eau, que c'est une question indépendante qui retiendra inévitablement l'attention en temps opportun.

Selon la politique de notre gouvernement—politique énoncée pour la première fois par un gouvernement canadien en novembre 1987—il n'est pas question de transférer de l'eau du Canada aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. La politique existe. Nous ne serons en danger que si le député d'en face prend le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!